

 **SOCIALBERN**

Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Association Bernoise des Institutions Sociales



RAPPORT ANNUEL 2018

TABLES DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Rapport de performance	5
Questions générales	5
Domaine de l'enfance et de la jeunesse	7
Domaine des adultes	8
Autres prestations de l'association.....	9
Comités & représentations	11
Comités de l'association	11
Réseau & représentation	12
Rapport financier	13
Bilan au 31.12.2018	13
Comptes annuels au 31.12.2018	14
Annexe des comptes annuels 2018	14
Rapport de Révision.....	15
Annexe 1: Comités Collaborateurs	16
Comité directeur.....	16
Commissions spécialisées	16
Secrétariat général.....	17
Annexe 2: chiffres clés.....	18

Mentions légales :

Éditeur : SOCIALBERN
 Association Bernoise des Institutions Sociales
 Freiburgstr. 255
 3018 Berne
www.socialbern.ch, info@socialbern.ch
 031 550 15 95

Rédaction & layout: Rolf Birchler / SOCIALBERN
 Photo de couverture : www.pexels.com (licence CC0)
 Impression : Paraît exclusivement sous forme électronique
 Version : 04.03.2019

SOCIALBERN est une association cantonale de **CURAV/VA.CH** et **INSTITUTS**

INTRODUCTION

Notre secteur traverse en ce moment un processus de transformation majeure. Les conditions-cadres socio-politiques, les attentes des personnes en situation de handicap comme celles d'autres parties prenantes, mais aussi nos propres attentes à l'égard de notre travail, ont évolué sensiblement ces dernières années. Parallèlement, de grands projets stratégiques du canton de Berne sont en cours. Ces derniers changeront complètement, dans les prochaines années, les systèmes de gestion et de financement aussi bien dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse que dans le domaine des adultes.

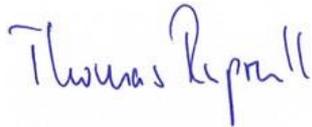
Ces projets d'envergure (« Plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap », « REVOS 2020 » et « Prestations particulières d'encouragement et de protection destinées à des enfants et à des jeunes [Ppep] ») offrent de nouvelles possibilités pour les institutions. En même temps, ils apportent également d'importants défis, qui suscitent en partie des craintes particulières. Et c'est justement à cause de ces incertitudes qu'il est absurde d'observer ces projets de manière passive. SOCIALBERN en tant qu'association des institutions sociales se félicite, en principe, de ces changements et aimerait participer activement à l'évolution des conditions-cadres. Elle participe donc, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, à divers comités de projets, fait connaître le point de vue des institutions et s'efforce de contribuer à des solutions globales et durables. Selon le déroulement du projet et l'implication, cela fonctionne plus ou moins bien.

Les dates prévues pour la mise en œuvre de ces projets importants ont été (à nouveau) reportées par le canton. Le temps supplémentaire mis à disposition offre aussi bien au canton qu'aux institutions un peu plus de temps pour se préparer aux nouvelles conditions-cadres. Parallèlement, ces retards augmentent l'incertitude en matière de planification. Les conditions-cadres concernant l'évolution stratégique des institutions demeurent en partie en suspens. Par exemple, il n'est pas certain que de grands investissements tels que dans les infrastructures, soient justifiés à long terme et puissent être financés, ce qui entrerait un blocage des réformes.

Il faut non seulement se réjouir que le canton traite de grands projets, mais aussi qu'il essaye de faire progresser d'autres sujets, exigences légales et opérations. Mais toute médaille a son revers: le rythme élevé de ces mesures et l'évolution constante des « règles du jeu » sollicitent non seulement des ressources de tous côtés pour s'adapter à de nouvelles situations, mais ils créent également une certaine confusion et rendent plus difficile le travail durable, axé sur le long terme. En outre, il existe un risque que les conséquences qu'auraient les mesures concrètes ne puissent être examinées correctement voire pas du tout à cause des adaptations constantes.

Le canton se doit d'examiner quelles mesures sont réellement pertinentes, réalistes et peuvent être mises en œuvre tout en assurant une bonne qualité. Il se doit également d'examiner quelles conséquences des effets et applications pour les parties impliquées existent et comment ils influencent la structure globale dans leurs interactions complexes. Ce qu'il faut, ce sont des réglementions claires, plausibles et convenues en temps utile, et qui offrent une orientation, coordonnées les unes avec les autres et garantissant aux institutions la marge de manœuvre opérationnelle nécessaire. SOCIALBERN continuera à soutenir ce projet en 2019.

En 2018, la défense des intérêts a mis SOCIALBERN à rude épreuve et a parfois amené l'association à la limite de ses capacités. Il est d'autant plus réjouissant que nous avons néanmoins réussi à offrir une grande variété de journées d'informations et des cours de formation continue. Ils apportent une contribution essentielle aux échanges et à la mise en réseau, mais aussi à la solidarité au sein du secteur.



Thomas Ruprecht
Président



Rolf Birchler
Directeur

RAPPORT DE PERFORMANCE

QUESTIONS GÉNÉRALES

Contrats des prestations de la SAP & réglementation sur les excédents

Les discussions avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) relatives aux contrats des prestations et à la réglementation sur les excédents ont également occupé l'association de manière intensive en 2018.

SOCIALBERN soutient le traitement des impôts élaboré de manière responsable et est d'accord sur le principe du remboursement, autrement dit sur la réduction des subventions cantonales manifestement excessives. Toutefois, SOCIALBERN a fermement rejeté la réglementation communiquée par la SAP en date du 12.12.2017 pour l'année contractuelle de 2018 visant à traiter la réglementation sur les excédents. Autant la conception que la qualité du contenu mais aussi la procédure de la SAP pour l'élaboration et l'installation ont donné lieu à certaines critiques. Pour l'association, la réglementation est injuste, mélange les capitaux propres des institutions avec les subventions cantonales et fixe des incitations inopportunes. Plus de 80 institutions ont participé à la réunion d'information et de discussion de SOCIALBERN à brève échéance en date du 11.01.2018; la position de l'association a été soutenue à l'unanimité. Malgré d'intenses négociations, en partie en présence du Conseiller d'État Pierre Alain Schnegg, la SAP n'était finalement pas prête à adapter la réglementation. En conséquence, plus de 10 institutions ont demandé la conclusion d'un contrat avec une décision sujette à recours. Les décrets ne sont parvenus aux institutions qu'après la fin de l'exercice. Le lancement coordonné des procédures judiciaires sous la direction de l'avocat Dr. iur. Zürcher est prévisible.

Comme d'habitude, SOCIALBERN a été intégrée, au 2^{ème} trimestre, dans la consultation des projets des contrats des prestations pour l'année suivante. SOCIALBERN a pu constater, non sans satisfaction, que les contrats des prestations de 2019 sont sensiblement mieux structurés et sont représentés de manière plus concise que les contrats des années précédentes. Au cours des discussions, des améliorations ont été apportées et des aggravations à l'égard des institutions ont pu être évitées. Les charges administratives supplémentaires imposées aux institutions sont fâcheuses.

Il n'y a jusqu'à maintenant pas encore eu d'accords entre la SAP et SOCIALBERN concernant la réglementation sur les excédents, ce qui a conduit à de nombreuses autres séries de négociations. Cependant, il est finalement réjouissant de constater que la réglementation appliquée en 2018 ne sera pas poursuivie et qu'une réglementation un peu plus appropriée et

plus simple que celle de 2018 a été définie pour 2019. Désormais, le calcul des excédents est expressément basé sur le fond de fluctuation récolté par les subventions cantonales ; le capital propre/capital d'organisation ne sera plus pris en compte. En outre, la réduction automatique des prestations n'est pas prévue lorsqu'une certaine limite est atteinte.

Le plafond fixé pour les excédents cumulés des subventions cantonales, à savoir 25% des dépenses totales, est jugé positif. Toutefois, le quota défini en plus du plafond fixé est une double commande et génère, pour toutes les parties, des contraintes bureaucratiques supplémentaires et des questions de limitation. Au moins, pendant les négociations, une augmentation du quota a pu être obtenue, garantissant une marge de manœuvre opérationnelle supplémentaire. Il est jugé particulièrement dérangeant et inacceptable que les dons et legs NON affectés continuent d'être « dûment pris en compte » dans l'accord des prix de prestation. Nous laissons subsister des doutes que le fait que les donations conduisent à une réduction des subventions de l'État correspond au souhait des donatrices et donateurs.

La SAP a annoncé qu'elle ajusterait la réglementation sur les excédents pour l'année contractuelle de 2020. L'évolution constante des conditions-cadres représente un important défi pour les institutions et entraîne un manque de sécurité en matière de planification. SOCIALBERN continuera à lutter en faveur des conditions-cadres plus stables et plus fiables.

Révision des normes de l'autorisation d'exploiter un foyer de la SAP

Fin janvier, la SAP a communiqué l'« Autorisation d'exploiter un foyer: exigences à remplir » mise en consultation en 2017 et valable en date du 01.02.2018. Certains points critiqués par SOCIALBERN lors de la consultation ont été corrigés. Dans l'ensemble, cependant, la densité des normes n'a été réduite que dans une faible mesure et la diversité des institutions n'a guère été prise en compte.

Au cours de l'exercice, la SAP a également élaboré une « Autorisation d'exploiter des institutions parents-enfants: exigences à remplir ». Grâce à une collaboration étroite avec l'association professionnelle des institutions parents-enfants et avec les institutions membres concernées, SOCIALBERN soumettait une réponse de consultation. Heureusement, une grande partie des modifications proposées ont été prises en compte dans la version définitive. Ces exigences sont entrées en vigueur le 01.08.2018.

Les nouvelles exigences concernant l'autorisation d'exploitation doivent être remplies par les institutions un an après leur entrée en vigueur. Grâce à l'appui des différentes institutions engagées dans les commissions spécialisées, SOCIALBERN a pu mettre à la disposition de ses membres des supports d'exemple pour des domaines d'exigences des plus divers – une offre qui a été bien accueillie.

Consultation sur la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc)

SOCIALBERN a pris position face à la « loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) » de la SAP. Avec la nouvelle LPASoc, le domaine relatif à l'aide sociale institutionnelle doit être restructuré et doit être plus clairement distingué de l'aide sociale individuelle. Dans sa réponse de consultation, l'association a estimé que le présent projet de la LPASoc devrait être retiré car le moment de l'introduction est inopportun et coordonné de manière insuffisante avec les projets stratégiques importants du canton. Elle a également estimé que plusieurs articles n'étaient pas clairs, voire contradictoires. En outre, il existe, pour SOCIALBERN, un besoin de correction considérable au niveau d'articles individuels de loi. L'introduction

de cette loi prématurée et temporairement inadaptée compliquerait encore et alourdirait inutilement la tâche des institutions dans une phase de changement de modèle fondamental.

Le résultat de la consultation à la fin de l'exercice reste encore en suspens.

DOMAINE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne »

Après que SOCIALBERN ait adressé un courrier aux conseils exécutifs responsables et au président du gouvernement en demandant d'appliquer en temps utile une décision concernant la compétence directionnelle future du domaine relatif aux enfants et à la jeunesse, le conseil exécutif a pris connaissance en juillet du rapport final du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne (Oaec) » et a attribué l'ensemble du domaine compétent à l'Office des mineurs (OM) de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne (JCE). L'objectif de ce projet est de développer et de structurer un système de financement, de pilotage et de supervision des aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne unifié et concerté, ce qui est très apprécié par SOCIALBERN.

La mise en œuvre s'effectue désormais dans le cadre du projet « prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep) ». Grâce aux interventions de SOCIALBERN et grâce à la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch), une terminologie a été choisie, prenant davantage en compte le domaine relatif aux enfants/jeunes en situation de handicap et la question des internats.

Dans le cadre du projet Ppep, SOCIALBERN fait partie dans le groupe d'accompagnement et s'efforce également de s'engager auprès de différents projets partiels. La nouvelle loi et le nouveau modèle de financement et de pilotage qui lui est associé devraient entrer en vigueur en même temps que « REVOS 2020 » c'est-à-dire le 01.01.2022.

Lors du premier projet de la nouvelle loi prévue, SOCIALBERN a pu déjà donner son avis. Dans la suite des travaux, l'association s'est principalement impliquée dans le projet partiel « infrastructure et rénovations », projet en commun avec la Direction de l'instruction publique (INS) (REVOS 2020) et l'Office des mineurs (Ppep); les représentants des commissions spécialisées ont fait part des préoccupations et des besoins des institutions.

Projet « Stratégie de la scolarisation spécialisée » / « REVOS 2020 »

Avec la reconnaissance unanime du « rapport pédagogie spécialisée » par le Grand Conseil, la voie est libre pour la transition des écoles spécialisées de la SAP vers l'INS, ce qui est maintenant prévu pour le 01.01.2022. SOCIALBERN a participé activement à divers organes de projet et se félicite de ce changement, même si cela signifie à l'avenir que les internats (spécialisés) seront subordonnés à deux directions différentes dans le cadre du nouveau modèle pour les domaines des écoles et des encadrements socio-pédagogiques.

La phase de mise en œuvre s'effectue dans le cadre du projet « REVOS 2020 » (la révision de la loi sur l'école obligatoire). REVOS 2020 apportera

des changements fondamentaux dans le modèle de financement et de pilotage mais également au niveau des procédures. SOCIALBERN est engagée dans des organes de projets stratégiques mais aussi dans des projets partiels. Lors d'un échange constructif avec l'INS, les membres du Comité directeur, des commissions spécialisées et du secrétariat général, et les autres représentants des institutions membres se sont activement impliqués et ont pu contribuer à la mise en place de solutions adéquates largement soutenues, en particulier dans les domaines « Modèle de forfaits de prestations standardisés », « Conditions d'embauche pour les enseignants dans des écoles spécialisées ». En outre, un premier retour sur le premier projet de la révision de la loi sur l'école obligatoire qui couvrira également à l'avenir la scolarisation spécialisée a pu déjà être donné.

Autre engagement dans le domaine de la scolarisation spécialisée

Lors de la consultation, SOCIALBERN a apporté son avis sur les changements de l' « ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école obligatoire (OMPP) » concernant le « co-enseignement ».

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre du programme d'études 21, les représentants et représentantes des commissions spécialisées dans le domaine relatif aux enfants et à la jeunesse ont participé activement à l'hearing du canton de Berne sur le projet du document interprétatif « domaines de compétence relatifs au plan d'études 21 » pour la scolarisation spécialisée et ont apporté leurs idées.

DOMAINE DES ADULTES

Projet « plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap » (Modèle bernois)

Avec le Modèle bernois est planifiée l'introduction du financement à la personne dans le domaine du handicap. L'Association et de nombreuses institutions s'engagent activement dans le développement du modèle et le projet pilote. En 2018, SOCIALBERN a pris siège dans le groupe d'accompagnement du projet, dans le groupe de projet PEBP 2 (VIBEL 2), tout en étant membre d'IndiBe, le Service indépendant d'évaluation des besoins individuels des personnes en situation de handicap.

2018 était déjà la 3^{ème} année de la phase pilote. Avec la collaboration de SOCIALBERN, la deuxième phase de développement de PEBP 2 s'est achevée en février. L'objectif était d'imaginer les handicaps mentaux de manière plus appropriée. La validation de l'instrument fondamental demandée par l'association reste encore en suspens.

Le développement du projet pendant l'année 2018 s'est déroulé dans un climat de turbulences. La direction du projet nommée en début d'année a déjà quitté en juin l'OPAH. Début juillet, l'évaluation du projet initiée par la SAP a conduit à une analyse intermédiaire approfondie du projet ayant pour but de clarifier les questions techniques et organisationnelles fondamentales.

SOCIALBERN, avec la participation des deux commissions spécialisées compétentes de l'association et avec la participation des institutions pilotes et d'essai, a procédé à une évaluation approfondie du projet pilote, et ce de manière indépendante de l'analyse intermédiaire relative à l'examen d'orientation finale du modèle bernois. À l'issue de ce processus intensif, un

document a pu être fourni à la SAP en août. Celui-ci détaille de manière claire les principaux retours d'information et principales préoccupations découlant de la première tâche du projet et fournit à la SAP d'importants repères pour le perfectionnement du modèle bernois.

En décembre, la SAP a informé que les règles de base du plan stratégique en faveur des adultes en situation handicap doivent en principe être maintenues. Mais puisque l'exigence de la neutralité des coûts ne saurait être respectée, des adaptations fondamentales du modèle seraient nécessaires. Une simplification des démarches et un catalogue de pilotage sont prévus, afin d'éviter une augmentation massive des coûts d'un peu plus de CHF 70 millions. En outre, l'introduction du modèle bernois est de nouveau reportée et entrera en vigueur au plus tôt en 2023.

SOCIALBERN salue en principe la maintenance de la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes en situation handicap. Les pierres angulaires sur lesquelles reposent ce plan – liberté de choix accrue et adaptation du système de financement – sont également soutenues par SOCIALBERN. SOCIALBERN ne serait cependant pas surprise qu'une augmentation de 25% du nombre de personnes éligibles puisse entraîner des coûts supplémentaires considérables. En 2011, SOCIALBERN a déjà sans équivoque attiré l'attention sur cet effet.

D'ici l'été 2019, les mesures de pilotage possibles devront être examinées avec l'implication de SOCIALBERN et d'autres partenaires du projet. SOCIALBERN continuera de suivre de près le projet et attend de la part de la SAP une implication vite et active, une clarification rapide des questions et une planification de projet claire et transparente. En raison de l'incertitude et de l'absence de sécurité dans la planification, des projets importants pour le développement futur des institutions ne peuvent être menés à bien.

Renforcer la représentation des intérêts dans le domaine AI

À l'initiative de la commission spécialisée adulte production et mesures de réinsertions, SOCIALBERN a prévu la création d'un groupe de réseau AI (appelé en allemand « Vernetzungsgruppe IV »), afin de concentrer et de coordonner les intérêts communs au sein de l'Office AI Canton de Berne. Bien que, dans le passé, plusieurs membres de SOCIALBERN aient souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une représentation plus forte des intérêts vis-à-vis de l'AI, ce groupe de réseau n'a, d'après un sondage réalisé par SOCIALBERN, pas reçu l'accueil escompté. C'est pour cela qu'on renonce actuellement à un tel instrument. En raison de la grande importance de l'AI pour de nombreux membres, SOCIALBERN renforcera néanmoins progressivement les fondements, les intérêts et les positions dans ce domaine via les instruments et canaux existant.

AUTRES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION

Communication & relations publiques

En 2018, SOCIALBERN a aussi attaché une grande importance à une communication rapide liée à la vie institutionnelle quotidienne et aux partenaires importants.

La communication des membres via les « SOCIALBERN News » a pu être renforcée. Au total, les membres et les partenaires ont reçu six fois des

informations complètes et concises sur les opérations et activités. En plus des dossiers décrits dans le rapport annuel, de nombreux autres thèmes pertinents ont pu être abordés (ex. réglementation sur la protection des données, inscription obligatoire, dossier patient électronique, réactions face à des débordements sexuels). L'objectif est d'informer des membres sur des sujets pertinents, en plus des informations fournies par CURAVIVA et INSOS, et de leur fournir des aides pratiques pour le travail dans les institutions.

Tout comme dans les années précédentes, le secrétariat général se trouvait en 2018 également en contact actif avec les médias. La plupart des demandes de renseignements des médias concernaient le « plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap ».

Assistance juridique

L'offre faite aux membres d'une assistance juridique (une heure/an) continue à jouer d'une grande popularité, ce qui se traduit dans les postes de dépenses correspondants dans les comptes annuels de SOCIALBERN. Non moins de 99 consultations gratuites ont pu être effectuées. Les questions liées au droit du travail (et au droit de l'assurance voisin) ont clairement occupé le devant de la scène.

L'assurance a également bénéficié du soutien complet et compétent de notre conseiller juridique Dr. iur. Hans-Ulrich Zürich dans de nombreux dossiers.

Manifestations

Durant l'exercice, 10 manifestations ont eu lieu. Ces dernières ont été très bien fréquentées :

- Réunion d'information et de discussion sur le traitement de la réglementation sur les excédents
- Entretien « Im Gespräch » avec Astrid Wüthrich, responsable de service de l'OPAH
- 4 mardis-apéros (thèmes : intégration au travail, hébergement dans des familles, Oaec, standard grison)
- Colloque « Et si c'était le cas ? Agir avec compétence lors de soupçon d'exploitation sexuelle »
- Evènement professionnel et réseau de la commission spécialisée adulte production et mesures de réinsertions : « changement numérique : notre secteur sous-estime-t-il la dynamique ? »
- Réunion d'automne de la commission spécialisée écoles de pédagogie curative : « Ressources – La connaissance des sources de ma motivation me soutient dans mes actions quotidiennes »
- Excursion d'automne

Portail d'emplois

Le portail d'emplois sur le site Internet de SOCIALBERN a été utilisé plus fréquemment que l'année précédente.

COMITÉS & REPRÉSENTATIONS

COMITÉS DE L'ASSOCIATION

Comité exécutif

À l'occasion de l'Assemblée des membres 2018, Jürg Jakob, président de longue date et directeur de la fondation Salome Brunner a pris sa retraite. De par sa grande compétence professionnelle, sa différenciation et son dynamisme, il a joué un rôle déterminant quant à la réussite du développement de SOCIALBERN dans les dernières années. Thomas Ruprecht, directeur du Centre de scolarisation et de travail pour les personnes en situation handicap à Berthoud, est le digne successeur d'une institution active tant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse que dans le domaine des adultes.

Le Comité exécutif a eu une année bien intense en raison de nombreux projets en cours. En plus de 7 réunions du Conseil exécutif et d'une retraite supplémentaire, d'innombrables réunions avec le canton et d'autres réunions de concertation ont été annoncées. En plus du contenu des dossiers, le Comité exécutif a apporté une attention particulière au développement stratégique de l'association, aux priorités, aux structures et aux processus, afin de s'adapter aux exigences d'un environnement et de l'hétérogénéité des structures des membres.

Secrétariat général

Après le renouvellement complet du personnel et la réorganisation du secrétariat général dans les années 2016 et 2018, la nouvelle équipe du secrétariat générale est bien rodée, avec 3 collaborateurs qui se partagent 200 pourcent des postes.

En raison de la fréquence élevée des tâches de fond, l'optimisation urgentement nécessaire de l'infrastructure de l'informatique et de télécommunication de base a été retardée et ne pourra être achevée qu'en 2019.

La collecte des données effectuée en 2018 auprès des institutions membres s'est avérée très utile. Les données recueillies de la manière, pour la première fois, aussi approfondie, fournissent une vue d'ensemble précieuse des structures des membres et soutiennent la prise de contacts axée sur le groupe cible des membres (cf. aussi annexe 2: chiffres clés).

Commissions spécialisées

Un élément important de la structure organisationnelle de SOCIALBERN est constitué par les trois commissions spécialisées dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence ainsi que les deux commissions spécialisées dans le domaine des adultes. En 2018, la totalité des cinq commissions spécialisées se sont également réunies quatre fois chacune pour traiter les sujets et

les projets courant les plus important des domaines respectifs. Les membres des commissions spécialisées ont été aussi sans cesse consultés en dehors des réunions pour les questions et consultations actuelles. En outre, les membres des commissions spécialisées ont régulièrement siégé dans des groupes de projet et de travail du canton et des organisations faïtières nationales. Grâce à la direction des commissions spécialisées par des membres du Comité exécutif et à la collaboration du secrétariat général dans les commissions spécialisées, une circulation directe des informations au sein de l'association a été garantie.

RÉSEAU & REPRÉSENTATION

Une partie importante du travail de l'Association constitue l'établissement de réseau avec les autorités et les organisations aux fins de lobbying et de façonnage et de consolidation de la circulation des informations. Au cours de l'exercice, SOCIALBERN a été représentée dans les lieux suivants :

Services administratifs	SAP, OPAH	<ul style="list-style-type: none"> Groupe d'accompagnement du projet « plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap » (Modèle bernois) Table ronde OPAH-SOCIALBERN Réunion trilatérale OPAH-kbk-SOCIALBERN Groupe d'accompagnement du Modèle bernois Groupe de projet PEBP 2 (VIBEL 2) Groupes de projet partiel « Projet de stratégie cantonale en matière de santé » Commission pour la politique sociale, l'aide à la subsistance et la famille (KOSEF) 	
	JCE, Office des mineurs	<ul style="list-style-type: none"> Groupe d'accompagnement du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » & prestations particulières d'encouragement et de protection destinées à des enfants et à des jeunes 	
	INS, OECO	<ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage « Concept de pédagogie spécialisée » Groupe d'accompagnement « Pédagogie spécialisée » Groupe de travail « Internats » 	
		<ul style="list-style-type: none"> Groupe de projet de recensement des offres scolaires dans le domaine des enfants et adolescents avec handicap sensoriel, mental et physique Plusieurs groupes de travail de sous-projets Brochure AG programme d'enseignement 21 (« LP 21 « 	
	Associations	CURAVIVA	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée des délégués Rencontre des présidents cantonales Conférences spécialisées enfants/adolescents & adultes
		INSOS	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée des délégués Conférence INSOS Commission de formation
		vahs	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat
OrTra social, Ct. de Berne (oda Soziales)		<ul style="list-style-type: none"> Comité exécutif Affiliation 	
BFF Berne		<ul style="list-style-type: none"> Commission spécialisée « Sozialpädagogik HF / Kindererziehung HF » 	
Office bernois de médiation		<ul style="list-style-type: none"> Membre du conseil de fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes 	
IndiBe		<ul style="list-style-type: none"> Affiliation 	
Autres	Institut « IWM » de la PH Berne	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail « Offres de formation continue pour des enseignants de la pédagogie spécialisée 	
	Groupe de travail nationale interassociatif Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Affiliation Membre du groupe de travail 	

RAPPORT FINANCIER

BILAN AU 31.12.2018

	2018	2017
	CHF	CHF
ACTIFS		
Actif circulant	356'771.31	361'909.76
Caisse, comptes bancaires	344'914.96	348'298.76
Créances résultant de livraison et de prestations	1'304.45	13'299.10
Autres créances à court terme	0.00	0.00
Stocks	0.00	0.00
Actifs de régulation	10'551.90	311.90
Actif immobilisé	3'340.00	6'640.00
Immobilisations financières	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	3'340.00	6'640.00
Total des actifs	356'771.31	368'549.76
PASSIFS		
Capitaux étrangers	55'465.85	70'118.10
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>	55'465.85	70'118.10
Passifs de régulation	15'465.85	30'118.10
Provisions à court terme	40'000.00	40'000.00
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>	0.00	0.00
Capital de l'organisation	304'645.46	298'431.66
Capital de l'organisation 01.01.	298'431.66	280'446.58
Résultat annuel	6'213.80	17'985.08
Total des passifs	360'111.31	368'549.76

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2018

	2018		2017
	Comptes	Budget	Comptes
	CHF	CHF	CHF
RECETTES			
Cotisations des membres	442'103.15	425'000.00	434'091.70
Événements / offres de formation continue	26'315.00	33'000.00	10'015.20
Prestations / projets	800.00	500.00	100.00
Recettes financières	164.60	100.00	190.90
Autres recettes	0.00	0.00	9'794.00
Total des recettes	469'382.75	458'600.00	454'191.80
CHARGES			
Charges de personnel	300'898.55	315'000.00	247'755.85
Indemnités Comité directeur	27'000.00	27'000.00	27'000.00
Organes de l'association	10'264.40	12'700.00	10'012.85
Honoraires / projets / contributions	37'869.20	30'800.00	28'836.20
Aménagement / frais de copies	5'283.65	6300.00	5'007.00
Amortissements	3'300.00	3'500.00	3'315.75
Charges des locaux / loyer	31'917.60	33'000.00	32'043.72
Prestations	14'200.60	15'200.00	15'339.70
Événements / offres de formation continue	19'547.80	31'800.00	9767.50
Charges administratives	10'958.40	11'850.00	13'460.30
Charges financières	211.70	200.00	192.55
Autres charges d'exploitation	1'717.05	5'000.00	3'475.30
Provisions infrastructure de TI secrétariat général	0.00	0.00	40'000.00
Total des recettes	463'168.95	492'350.00	436'206.72
RÉCAPITULATION			
Total des recettes	469'382.75	458'600.00	454'191.80
./. Total des charges	463'168.95	-492'350.00	-436'206.72
RÉSULTAT ANNUEL (BÉNÉFICE, PERTE)	6'213.80	-33'750.00	17'985.08

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2018

1. Base juridique

L'association existant sous le nom « SOCIALBERN » est une association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse. Le siège de l'Association se trouve Freiburgstrasse 255 à Berne.

2. Principes comptables

Les comptes annuels de « SOCIALBERN » ont été établis sur la base des prescriptions comptables suisses selon l'art. 957 ss. du Code des obligations.

3. Nombre de collaborateurs

Le nombre d'emplois à temps plein ne dépasse pas 10 collaborateurs.

RAPPORT DE RÉVISION

(disponible uniquement en allemand)

Treuhandbüro SUTTER AG

Buchführungen
Revisionen
Steuerberatungen
Unternehmensberatungen

Alleestrasse 6, am Pferdemarkt
Postfach 693
3550 Langnau i.E.
Telefon 034 408 44 33
Telefax 034 408 44 38
E-Mail info@sutter-treuhand.ch
www.sutter-treuhand.ch

SOCIALBERN
Geschäftsstelle
Freiburgstrasse 255
3018 Bern

Langnau, 11. Februar 2019

Bericht der Revisionsstelle an die Mitgliederversammlung des Vereins SOCIALBERN, Sitz in Bern

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Vereins SOCIALBERN für das am 31. Dezember 2018 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Verbandsvorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Verband vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer eingeschränkten Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Treuhandbüro SUTTER AG


Paul Haldemann
Zugelassener Revisionsexperte

Beilagen: - Bilanz per 31.12.2018 (Bilanzsumme Fr. 360'111.31, Verbandsvermögen Fr. 304'645.46)
- Erfolgsrechnung 2018 (Jahresgewinn Fr. 6'213.80)
- Anhang

ANNEXE 1: COMITÉS COLLABORATEURS

COMITÉ DIRECTEUR

Jürg Jakob	Salome Brunner-Stiftung, Wabern	Président (jusqu'au 15.03.2018)
Dr. Thomas Ruprecht	SAZ Burgdorf, Berthoud	Président (depuis 16.03.2018)
Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Vice-présidente
Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Membre
Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Membre
Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Membre
Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre (consultative)

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Commission spécialisée enfants / jeunes avec dysfonction sociale

(«FaKo SOHI»)

Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Président
Urs Anliker	Schulheim Schloss Erlach, Erlach	Membre
Paul Gerber	Stiftung Wartheim, Muri bei Bern	Membre
Roland Gyr	Chinderhuus Lyss, Lyss	Membre
Bruno Hirt	Aeschbacherhuus, Münsingen	Membre
Chantal D. König	Kantonale Beobachtungsstation, Bolligen	Membre
Bernhard Kuonen	Bürgerliches Jugendwohnheim / SORA, Berne	Membre (jusqu'au 20.08.2018)
Eliane Michel	Kantonales Jugendheim Lory, Münsingen	Membre
Christa Quick	Familiensupport Bern-West, Bern	Membre (depuis 22.02.2018)
Lucia Rohrer	Foyer Allalin, La Neuveville	Membre
Ruedi Trachsel	Stiftung Passaggio, Lützelflüh	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission spécialisée enfants / jeunes avec handicap sensoriel, mental et physique

(«FaKo SIGK»)

Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Présidente
Trudy Aebischer	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre
Manuela Dalle Carbonare	Nathalie Stiftung, Gümligen	Membre
Jacqueline Birbaum	C.D.N de la fondation Wildermeth, Bienne	Membre
Andreas Gyger	Schulheim Sunneschyn, Steffisburg	Membre
Christine Hegg	Stiftung Sunneschyn, Meiringen	Membre
Rolf Hostettler	Schulungs- und Wohnheime Rossfeld	Membre
Claudia Käslin	Salome Brunner Stiftung, Wabern	Membre (jusqu'au 23.08.2018)
Stefan Locher	Weissenheim Bern, Berne	Membre
Christian Niederhauser	Blindenschule Zollikofen, Zollikofen	Membre
Christoph Scheidegger	Salome-Brunner Stiftung, Wabern	Membre (depuis 23.08.2018)
Markus Spalinger	Stiftung Lerchenbühl, Berthoud	Membre
Christian Trepp	Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache HSM, Münchenbuchsee	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre

**Commission enfants / jeunes, spécialisée écoles de pédagogie curative
(«FaKo HPS»)**

Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Présidente
Martin Bertschi	HPS Region Thun, Steffisburg	Membre
Rolf-Christian Daum	Heilpädagogische Schule Lyss, Lyss	Membre (depuis 06.11.2018)
André Engel	Christophorus Schule Bern, Bolligen	Membre
Dieter Grenacher	Heilpädagogische Schule Oberaargau, Langenthal	Membre
Kuno von Känel	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Toni Wagner	Ecole de pédagogie curative (EPC), Bienne	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre

**Commission spécialisée adultes, production et mesures de réinsertion
(«FaKo PEM»)**

Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Présidente
Meinrad Ender	Band-Genossenschaft, Berne	Membre
Simone Jaisli	Atelier socio-professionnel, Bienne	Membre
Alfred Marti	Stiftung Bächtelen, Wabern	Membre
Samuel Schmid	GEWA, Zollikofen	Membre
Stephan Weber	Stiftung WBM, Madiswil	Membre
Adrian Zmoos	Seeburg, Interlaken	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre

**Commission spécialisée adultes, foyers et accueils de jour
(«FaKo WOT»)**

Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Président
Claus Detreköy	Stiftung Tannacker, Moosseedorf	Membre (depuis 26.06.2018)
Ueli Käser	Stiftung WOHN für Wohnen, Spiez	Membre
Thomas Kiener	Calendula, Herzogenbuchsee	Membre
Vinzenz Miescher	Stiftung Bernaville, Schwarzenburg	Membre
Barbara Petrig	Projet d'intégration « Chante Merle », La Neuveville	Membre
Wilfred Schindler	Résidence Plein Soleil, Sorvilier	Membre
Urs Schmitt	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Urs Thimm	Vereinigung Alchemilla, Oberhofen	Membre (jusqu'au 19.03.2018)
Roland Wyss	Wohn- und Werkheim Worben, Worben	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	80%
Elisabeth Loosli	Assistante du directeur	50%
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée	70%

ANNEXE 2: CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE MEMBRES

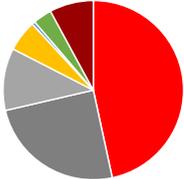
Nombre d'institutions représentées	
Institutions total :	223
dont :	
Institutions du canton de Berne :	219
Institutions hors canton :	4

Nombre de membres			
Membres total :	190		
dont :			
Institutions :	178	dont reconnues par la CIIS	139 (78.1%)
Membres collectifs :	1	(spib avec ses 45 membres)	
Membres passifs (personnes individuelles) :	11		

PERSONEL DANS LES INSTITUTIONS MEMBRES *

Nombre de collaborateurs :	>11'500	(sans collaborateurs sur les postes de travail adaptées)	
Nombres d'institutions avec des apprentis :	140	76.4%	des institutions membres 
Nombre d'institutions avec personnes astreintes au service civil :	95	64.0%	des institutions membres 

FORMES JURIDIQUES DES INSTITUTIONS MEMBRES *

 fondation :	83 institutions	46.6%	
 association :	44 institutions	24.7%	
 société anonyme (SA) :	20 institutions	11.2%	
 société à responsabilité limitée (SARL) :	10 institutions	5.6%	
 société au nom collectif :	1 institution	0.6%	
 société coopérative :	6 institutions	3.4%	
 corporation de droit public (canton/commune) :	14 institutions	7.9%	

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES INSTITUTIONS MEMBRES *

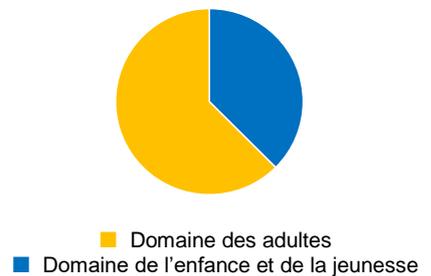
Domaine de l'enfance et de la jeunesse :	86 Institutions	48.3%	des institutions membres 
Domaine des adultes :	114 Institutions	64.0%	des institutions membres 

NOMBRE DE PLACES DANS LES INSTITUTIONS *

Nombre de places dans les institutions

nombre	Domaine de l'enfance et de la jeunesse		Total	
	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes		
places résidentielles ¹	1'449	3'391	4'840	56.9%
places ambulatoires ¹	1'742	1'925	3'667	43.1%
total	3'191	5'316	8'507	100%
	37.5%	62.5%	100.0%	56.9%

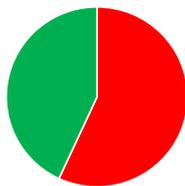
Ratio nombre de places total



Ratio places résidentielles / ambulatoire

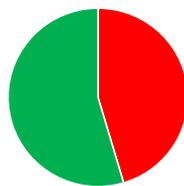
%	Domaine de l'enfance et de la jeunesse		En tout
	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes	
places résidentielles ¹	45.4%	63.8%	56.9%
places ambulatoires ¹	54.6%	36.2%	43.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ total :



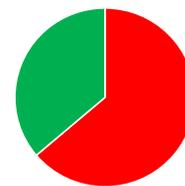
■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine de l'enfance et de la jeunesse :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine des adultes :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

NOMBRE D'INSTITUTIONS MEMBRES AVEC UNE AUTORISATION D'EXPLOITER ET AVEC DES CONTRATS DE PRESTATION DANS LE CANTON DE BERNE *

	SAP : OPAH	SAP : autres	JCE : OM	Office AI (BE)
Autorisation d'exploiter :	147	5	15	---
Contrats de prestations :	135	5	---	25

*) : sans membres spib ; sans « places classiques » dans les établissements médico-sociaux

¹) : places résidentielles : jour et nuit / places ambulatoires : jour ou nuit

Source : Données des institutions issues de la collecte de données sur les membres de SOCIALBERN



SOCIALBERN

Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Association Bernoise des Institutions Sociales

Secrétariat général

Freiburgstr. 255

3018 Berne

Tél. 031 550 15 95

info@socialbern.ch, www.socialbern.ch

SOCIALBERN est une association cantonale de **CURAV/VA.CH** et **IKES**